

Image not found or type unknown



Panne de chauffage et d'eau chaude

Par **meI02**, le **13/10/2015** à **13:06**

Bonjour,

Depuis maintenant 3 semaines je n'ai plus d'eau chaude ni de chauffage dans mon logement. C'est une chaufferie collective et les 2 corps de chauffe ont peté. Mais personne ne veut payer : les propriétaire, le syndic ou la personne en charge du chantier en 2010 se rejete la faute ...

Ma question est : est ce que je suis dans l'obligation de payer mon loyer malgré ça ? Etant donné que je suis obligée de vivre chez mes beaux parents tant que je n'ai pas d'eau chaude et chauffage...

Merci de votre réponse